



PRÉFET DE LA MANCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Lô, le dimanche 17 juillet 2022

Pollution de l'air : déclenchement d'une procédure d'information-recommandation

En raison des prévisions de dégradation de la qualité de l'air ambiant, et **des concentrations d'ozone prévues**, la procédure d'information-recommandation est activée pour l'ensemble du département, le lundi 18 juillet 2022.

Cet épisode de pollution est imputable à la combinaison de conditions météorologiques favorables (fort ensoleillement et fortes températures) à l'accumulation de polluants dans l'atmosphère avec une augmentation des concentrations de l'ozone, phénomène estival courant.

Il convient de maintenir les pratiques habituelles de ventilation et d'aération et de ne pas aggraver les effets de cette pollution en s'exposant à des facteurs irritants supplémentaires: fumée de tabac, utilisation de solvants en espace intérieur, exposition aux pollens en saison...

Recommandations sanitaires

Pour les personnes sensibles et vulnérables (femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes asthmatiques, personnes souffrants de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoire), il est recommandé de:

- De limiter les sorties durant l'après-midi,
- De limiter les activités physiques et sportives intenses (dont la compétition) en plein air, celles à l'intérieur pouvant être maintenues,
- En cas de symptômes ou d'inquiétude, de prendre conseil auprès de son pharmacien ou de consulter son médecin.

Recommandations comportementales

Il est en recommandé de :

- Reporter les travaux d'entretien ou de nettoyage effectués par la population ou les collectivités territoriales avec des outils non électriques (tondeuses, taille-haie...) ou des produits à base de solvants organiques (white-spirit, peinture, vernis décoratifs, produits de retouche automobile...).

Pour mémoire, le brûlage à l'air libre de déchets est interdit toute l'année. Cette pratique est sanctionnable. Apportez les déchets verts en déchetterie où ils pourront être recyclés ou valorisés.

Cabinet du préfet

Service départemental de la communication interministérielle

Clémence JACQUINOT – 02.33.75.46.41

Mél : pref-communication@manche.gouv.fr

Place de la Préfecture
BP 70522
50002 SAINT-LÔ Cedex